



Vente d'une voiture accidenté à un professionnel - Litige

Par **xXSplash**, le **18/02/2023** à **20:35**

Bonjour,

Nous avons vendu ce jour un véhicule via Leboncoin,

L'annonce stipulait bien que le véhicule avait subi un dommage important (Accident léger) et qu'il était vendu sans Contrôle technique.

Un professionnel de l'automobile s'est déplacé chez nous pour voir et tester la voiture très brièvement sur la route.

Il a fait le tour, à bien regardé et nous a dit que le châssis était touché.

Jusqu'à la RAS, le véhicule démarre directement au premier coup de clé, roule, avance ...

Nous concluons donc la vente avec toute la procédure en ligne sur le site de l'état.

Ce professionnel repars avec le véhicule sur la route (Pas sur plateau) avec une distance d'environ 100Km pour rejoindre leur garage.

Ce dernier nous appelle 45 minutes après en nous disant que la voiture s'est arrêtée et qu'il est en panne sur la route.

Il nous demande de lui rembourser une bonne partie de la somme.

Nous sentons déjà de loin la personne assez menaçante pour avoir ce qu'il souhaite après notre dernier échange.

Nous avons fait exprès de vendre à un Pro au vu de l'état de la voiture pour éviter ce genre de soucis que l'ont pourrais avoir avec un particulier.

Pourriez vous nous conseiller ?
Merci par avance

Par **chaber**, le **19/02/2023** à **15:05**

bonjour

[quote]
dommage important (Accident léger)

[/quote]
un dommage important ne peut pas être un accident léger

vous ne répondez pas à ce professionnel